

excepté pour l'argent, dont elle ne paye rien, non plus que pour tout ce qu'elle reçoit des Indes.

« Ainsi, la Compagnie Hollandaise des Indes Orientales étant devenue un Corps considérable, dont le Capital était de six millions six cents mille livres, on la vit bientôt profiter de tous ses avantages <sup>1</sup>. »

Les fonds faits en 1602 par la Compagnie Hollandaise des Indes Orientales s'élevaient à 6.459.840 florins, soit 14.211.648 livres tournois ainsi répartis : Amsterdam, 3.674.915 fl.; Zélande, 1.333.882; Delft, 470.000; Rotterdam, 177,400; Hoorn, 266.868; Enckhuisen, 536.775.

Le dividende annuel de 15 % en 1605, fut de 75 % en 1606, 40 % en 1607, 20 % en 1608, 25 % en 1609, 50 % en 1610, 57 1/2 % en 1612, 42 1/2 % en 1615, 62 1/2 % en 1616; dans les dernières années de 1771 à 1777, il était tombé à 12 1/2 %. Le nombre des actions était de 2.153 plus une fraction, de 840 fl. ou 1848 liv. tournois; elles valaient en 1723, de 22.620 fl. à 21.930 fl.; elles tombèrent en 1774, de 13.080 fl. à 13.890 fl. <sup>2</sup>

Déclaration  
espagnole.

C. Matelief.

En 1605, une Déclaration du Roi d'Espagne qui interdisait aux Habitants des Provinces Unies, sous peine de punitions corporelles, d'exercer le commerce, soit en Espagne, soit aux Indes Orientales ou Occidentales, ne fit que stimuler l'ardeur des Néerlandais. En 1605, ils équipaient une flotte d'onze vaisseaux, sept d'Amsterdam, deux de Zélande et deux de la Meuse, portant 1317 hommes, placée sous le commandement de Cornelis MATELIEF le Jeune, qui partit du Texel le 12 mai, arriva à Malacca en mai 1606, où elle remporta deux victoires sur la flotte portugaise; le 17 Mai, Matelief signait en rade de Malacca à bord de l'*Orange* un accord avec le roi de Johore. Le 6 janvier 1607, Matelief envoya à Atjeh six de ses vaisseaux, sous le commandement de l'amiral Olivier de VIVERE, dont deux des navires revinrent en Hollande en mai 1608. Matelief lui-même se rendit aux Moluques, où il fit construire le fort Malayo ou d'Orange, dans l'île de Ternate, visita Lantao et les îles de l'embou-

1. DUBOIS, pp. 8-9.

2. Cf. RAYNAL, I, p. 260.